

## RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

### Travaux de création d'un branchement gaz – rue de la Forge au Fer

Stéphane FOURNIER, Maire de la Commune de St Nicolas Lez Arras,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de la Route,  
**Vu** le Code de la Voirie Routière,  
**Vu** la demande de travaux émanant de l'entreprise PATTYN – Rue René Laennec – ZI de la Houssoye - 59930 La Chapelle d'Armentières  
**Vu** l'avis favorable N°2026-P188 de la Communauté Urbaine d'Arras,

**Considérant** qu'il convient de garantir la sécurité des riverains et usagers de la voie.

**Considérant** qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux de création d'un branchement gaz

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** La circulation des véhicules sera limitée et restreinte, le stationnement sera quant à lui interdit au droit du chantier rue de la Forge au Fer, du lundi 8 juin 2026 au vendredi 3 juillet 2026, en fonction de l'avancement des travaux.

**ARTICLE 2 :** Des panneaux réglementaires de signalisation temporaire seront installés de part et d'autre du chantier par l'entreprise chargée de réaliser les travaux.

**ARTICLE 3 :** Toutes fouilles ouvertes devront être rebouchées ou protégées d'une plaque en fer. Aucun stockage de gravats n'est autorisé.

**ARTICLE 4 :** L'entreprise devra s'assurer de la bonne tenue des panneaux et installer des éléments de sécurité lumineux pour la nuit.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de Police d'Arras,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie,
- Monsieur le Directeur du S.D.I.S,
- Monsieur le Directeur du S.A.M.U,
- Monsieur le Directeur de la C.U.A,
- Monsieur le Directeur d'ARTIS,
- Monsieur le Directeur du SMAV,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise PATTYN

Certifié exécutoire,  
Saint Nicolas, le 29 mai 2026  
Le Maire,  
Stéphane FOURNIER

